

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS :** Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA).  
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

**Objet : VOIES DOUCES. Demandes de subventions au Département de l'Ardèche dans le cadre du PASS TERRITOIRES 2020**

Dans le cadre de sa politique vélo et de sa programmation d'aménagement de voies douces sur son territoire, la CCBA souhaite solliciter des subventions au titre des « aides départementales en faveur de la mobilité » du dispositif PASS Territoires 2020.

Les dossiers à déposer pour 2020 pour la mise en place des actions vélo sur le territoire, concernent les priorités départementales suivantes :

- 1 - Création de voies vertes, douces et voies partagées,
- 2 - Mise en place d'un service de location de vélos

Les actions à mener dans ces cadres sont détaillées ci-après avec les conditions financières propres à chaque thématique.

**1 - Création de voies vertes, douces et voies partagées : complément au projet de Labégude-Lalevade et nouveau projet St Sernin, St Etienne de Fontbellon et Aubenas.**

Ces deux voies sont prévues dans la programmation de création de voies douces de la CCBA. La première entre Labégude, Vals, Prades et Lalevade fait ici l'objet d'une demande de financement complémentaire auprès du Département, intégrant, par rapport à la demande initiale :

- la totalité du linéaire y compris voies partagées (5,76 Km),
- de nouveaux coûts (levés topo complémentaires, purge des surplombs rocheux ...)
- la distinction voie douce / entrée de ville,
- le plafond sur lequel la demande peut être faite pour les postes Voies douces et entrées de village (moins les aides déjà obtenues de 41 200 €),

	Dépenses en € HT	Recettes	
Voies douces Labégude- Lalevade* 4.9 km	1 200 812	Département 2020	105 800
Voies douces en entrée de village 0.860 km		Département 2020 (30% de 90 000 €/km)	77 400
		Département 2019 pour rappel	41 200
		Région 2019	420 284
		Etat 2019	277 500
		Autofinancement 23.20%	278 628
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 812</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 200 812</b>

\* 4.9 km soit plafonnés à 490 000 € \*30% = 147 000 - 41200 = 105 800 €

Le second projet est destiné à compléter la voie douce existante entre Vinezac et St Sernin, pour permettre une liaison utilitaire et de loisir très attendue de la population locale entre St Sernin et Aubenas gare SNCF. L'ancienne voie ferrée qui relie ces deux points offre un linéaire d'environ 5 km en site propre mais avec des interruptions à traiter. Le taux maximum de subvention Pass Territoires sur cette ligne est de : 30% d'un coût linéaire plafonnée à 100 000 € du km, soit 30 000 € du kilomètre.

	Dépenses en € HT	Recettes	
MOE projet St Etienne	61 250	Département 16%	150 000
Travaux	875 000	Région 34%	318 325
		Etat 30%	280 875
		Autofinancement 20%	187 050
<b>TOTAL</b>	<b>936 250</b>	<b>TOTAL</b>	<b>936 250</b>

Soit une participation sollicitée du Département de 333 200 € pour l'année 2020.

## 2 - Mise en place d'un service de location de vélos

La CCBA envisage d'acquérir des VAE pour les mettre en location. Cette flotte viendrait conforter l'offre de location de Tout'enbus, aujourd'hui saturée, et par ailleurs destinée uniquement aux habitants de l'une des 11 communes du territoire adhérentes au syndicat de transport (Aubenas, Fons, Labégude, Lachapelle-sous-Aubenas, Lavilledieu, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Fonbellon, Saint-Privat, Ucel, Vals-les-Bains et Vesseaux).

La CCBA envisage d'acquérir une vingtaine de VAE dont au moins deux équipements adaptés aux PMR.

La gestion de la flotte pourrait être confiée à Tout'enbus.

Parallèlement des équipements utiles aux usagers du vélo seront mis en place le long de la voie douce principale (Via Ardèche) et sur des points stratégiques (commerces à proximité immédiate d'une voie cyclable, OTI, aire de co-voiturage etc...). Ces équipements consisteraient en sanitaires autonomes, station de gonflage, kit de réparation... et hors box ou stationnement pour lesquels une ligne de subvention est spécifiquement prévue.

Ces deux lignes sont par ailleurs aidées par la Région dans le cadre de la clause de revoyure du dispositif Stations Vallées Montagnes du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dont la CCBA a bénéficié.

	Dépenses en € HT	Recettes	
Acquisition VAE/VTT-AE dont matériel Handi	48 176	Etat 11.3%	12 917.60
Equipements (station de gonflage, kit de réparation etc...)	61 000	Région 28.7 % (SVM) - hors communication	32 752.80
Communication	5 000	Département 30%	34 252.80
		Communes 10%	11 417.60
		Autofinancement 20%	22 835.20
<b>TOTAL</b>	<b>114 176</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 176</b>

Accusé de réception en préfecture  
007-20001344576 191217-DEL17122019-20-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 voix CONTRE ( B PERRUSSET + procuration de P ROUX) décide**

- de solliciter une subvention de 333 200 € du Département de l'Ardèche au titre de la « Création de voies vertes, douces et voies partagées » du dispositif PASS Territoires pour l'année 2020 comme il apparaît aux tableaux prévisionnels ci-dessus,
- de solliciter une subvention de 34 252,80 € du Département de l'Ardèche au titre de la « Mise en place d'un service de location de vélos » du dispositif PASS Territoires pour l'année 2020 comme il apparaît au tableau prévisionnel ci-dessus,
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le projet de Voie douce de St Etienne de Fontbellon à hauteur de 280 875 € (soit 30%) sur une dépense prévisionnelle d'une première tranche de travaux, et ainsi qu'une aide de 12 917.60 € pour l'acquisition de VAE,
- de solliciter la Région sur le projet de Voie douce de St Etienne de Fontbellon à hauteur de 318 325 € (soit 34%) sur une dépense prévisionnelle d'une première tranche de travaux, (la Région ayant déjà accordé son aide pour l'acquisition de VAE).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ses décisions.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019  
Le Président, Louis BUFFET

